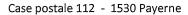
Municipalité de Payerne



Greffe Municipalité Tél. 026 662 66 26

Fax 026 662 65 27



Au Conseil communal de et à 1530 Payerne

Payerne, le 6 avril 2022

COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

1. Bouclement du préavis n° 03/2012 Essais de pompage longue durée du puits de la Vernaz sur le territoire de la Commune de Corcelles-près-Payerne

Dans le cadre du préavis n° 03/2012, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 163'000.— (TTC) afin de réaliser les essais de pompage longue durée du puits de la Vernaz sur le territoire de la Commune de Corcelles-près-Payerne, montant dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA.

Ces essais de pompage de longue durée étaient prévus car le Canton exigeait de confirmer la demande de concession de 7'000 lt/min (6'000 lt/min auparavant). En cours d'essai, nous avons changé d'hydrogéologue, car le dossier n'avançait pas comme nous le souhaitions. Ainsi, il a été possible d'arrêter plus rapidement ces essais de pompage, ainsi que le suivi qu'ils entrainaient.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 81'332.55 (TTC). Nous avons par contre encaissé la récupération de la TVA soit Fr. 5'537.10.

La dépense nette relative à ce préavis se monte dès lors à Fr. 75'795.45.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 57'050.— au 31 décembre 2021.

2. Bouclement du préavis n° 20/2016 Demande de crédit pour la mise en conformité de la signalisation directionnelle routière et la signalisation des zones industrielles

Dans le cadre du préavis n° 20/2016, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 93'000.— (TTC) afin de réaliser les travaux tels que décrits dans le préavis. Il autorisait également la Municipalité à réduire le montant de l'investissement par le biais de la participation des entreprises (Fr. 430.— par plaquette).

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 95'643.57 et la participation de tiers s'est montée à Fr. 20'210.—.

La dépense nette relative à ce préavis est de Fr. 75'433.57.

Le Conseil communal autorisait la Municipalité à procéder à un amortissement de Fr. 44'000.— par un prélèvement sur le fonds de renouvellement et de rénovation, compte n° 9.281.6110 « Police : signalisation » et de porter le solde au compte de

fonctionnement. Le montant de Fr. 44'000.— a été comptabilisé et le solde de Fr. 31'433.57 a été porté au compte de fonctionnement.

3. Bouclement du préavis n° 02/2018 Réfection d'un tronçon routier de la route de Morens : Accès Z.I. Champ Aubert – giratoire de Neypra

Dans le cadre du préavis n° 02/2018, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 325'000.— pour le projet de réfection et d'aménagement du tronçon de la route de Morens sis entre l'accès Z.I. Champ Aubert et le giratoire de Neypra.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 313'108.35.

La Municipalité a déjà comptabilisé des amortissements pour un montant de Fr. 48'750.— au 31 décembre 2021.

4. Bouclement du préavis n° 03/2018 Demande de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau et de défense incendie de la Place de la Concorde et de la rue du Temple

Dans le cadre du préavis n° 03/2018, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 430'000.— (TTC) afin de remplacer la conduite d'eau potable et de défense incendie de la Place de la Concorde et de la rue du Temple, montant dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 365'305.55 (TTC). Nous avons encaissé la récupération de la TVA soit Fr. 11'038.33 ainsi que la subvention ECA pour un montant de Fr. 83'938.—.

La dépense nette relative à ce préavis se monte dès lors à Fr. 270'329.22.

Le Conseil communal autorisait la Municipalité à procéder à un amortissement de Fr. 430'000.— (TTC) dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA ainsi que la subvention attendue de l'ECA par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9.280.8100 « Eaux, Travaux futurs ». Le montant de Fr. 270'329.22 a été comptabilisé.

5. Bouclement du préavis n° 08/2017 « Action Ville propre » et modification du règlement communal de police

Dans le cadre du préavis n° 08/2017, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 80'000.—(TTC) afin d'organiser l'« Action Ville propre », montant dont il y avait lieu de déduire la récupération de la TVA.

La dépense de cette action s'est élevée à Fr. 77'682.50 (TTC). Nous avons encaissé la récupération de la TVA soit Fr. 5'045.50.

La dépense nette relative à ce préavis se monte donc à Fr. 72'817.—.

La Municipalité a déjà porté cette somme au compte de fonctionnement.

6. Bouclement du préavis n° 33/2020 Réfection du pavage de la rue du Chemin Neuf

Dans le cadre du préavis n° 33/2020, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 70'000.— pour le projet de réfection du pavage de la rue du Chemin Neuf.

L'ensemble des travaux a été réalisé pour un montant total de Fr. 66'014.55.

Le Conseil communal autorisait la Municipalité à procéder à un amortissement de Fr. 31'848.80 par un prélèvement sur le fonds de renouvellement et rénovation

n° 9.281.4330 « Voirie : rues des Blanchisseuses et du Chemin Neuf ». Le montant de Fr. 31'848.80 a été comptabilisé.

Il est prévu d'amortir le solde de Fr. 34'165.75 sur une durée de 25 ans à partir de l'exercice 2022.

7. Préavis n° 15/2009 Elaboration d'un nouveau Plan Directeur Communal (PDCom) et révision des plans de quartier (PQ) du centre historique

Il y a 13 ans, le Conseil communal octroyait un crédit de Fr. 285'000.— pour la réalisation du PDCom (Plan Directeur Communal) et de Fr. 294'000.— pour la révision de 6 PQ (Plans de Quartier) en lien avec le PDCom.

Or, pour différentes raisons juridiques (introduction de la LAT) et politiques, la finalisation du PDCom a été fortement perturbée et même stoppée. En 2021, la Municipalité a finalement décidé de réactiver ce dossier.

Parallèlement, le Canton de Vaud a contraint les communes à réviser leur plan d'affectation d'ici à 2022. La Municipalité a, de ce fait, décidé de geler la révision des PQ du centre et d'étendre le périmètre d'étude à tout le territoire communal.

Dans les limites de ses compétences financières, la Municipalité a lancé avec la Commune de Corcelles-près-Payerne, un processus Marchés Publics, afin de désigner un groupe d'études pluridisciplinaire pour réaliser le PACom (Plan d'Affectation Communal) de Payerne et de Corcelles-près-Payerne.

Pour financer ces deux mesures de planification (PDCom et PACom), un préavis pour un crédit complémentaire sera soumis au Conseil communal en principe en juin 2022.

8. Personnel communal

Durant la période du 1^{er} avril 2021 au 28 février 2022, la Municipalité de Payerne a procédé aux engagements suivants :

- Monsieur Nicolas Bour, engagé au 1^{er} mai 2021 en qualité d'informaticien. Il s'agit d'un poste supplémentaire, pérennisé dès 2022 ;
- Monsieur Fabrice Rodrigues, engagé au 1^{er} juin 2021 en qualité d'agent d'exploitation bâtiments. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant ;
- Monsieur Bertil Weibel, engagé au 1^{er} août 2021 en qualité d'agent d'exploitation bâtiments. Il s'agit d'un remplacement de poste vacant ;
- Madame Anabela Miranda Correia, engagée au 17 août 2021 en qualité d'agente de nettoyage. Il s'agit d'un poste supplémentaire ;
- Madame Maria Garcia Alba, engagée au 17 août 2021 en qualité d'agente de nettoyage. Il s'agit d'un poste supplémentaire ;
- Madame Lumnije Gorqaj, engagée au 17 août 2021 en qualité d'agente de nettoyage. Il s'agit d'un poste supplémentaire ;
- Madame Laury Brunisholz, engagée au 1^{er} septembre 2021 en qualité d'assistante administrative technique. Il s'agit d'un remplacement de poste;
- Monsieur Patrice Bersier, engagé au 1^{er} octobre 2021 en qualité d'adjoint technique. Il s'agit d'un remplacement de poste ;
- Madame Delphine Marrozos, engagée au 1^{er} octobre 2021 en qualité de gestionnaire des locations. Il s'agit d'un remplacement de poste;

- Madame Marie Berchier, engagée au 1^{er} février 2022 en qualité de travailleuse sociale. Il s'agit d'un remplacement de poste.
- 9. Préavis n° 06/2021 Réaménagement des rues du Favez, de la Vignette et du passage de la Blancherie, découlant de l'extension du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) Arborisation

Lors de sa séance du 17 février dernier, le Conseil communal a validé la communication de la Municipalité traitant de l'arborisation du projet cité en titre, communication basée sur le rapport de la commission consultative de circulation du 18 décembre 2021.

Comme proposé par la Municipalité, et en en accord avec la Direction générale des immeubles et du patrimoine (DGIP) et de la direction du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), 5 arbres ont été plantés dernièrement sur le site même du GYB par l'entreprise paysagiste Menétrey SA. L'intégralité des coûts en découlant a été prise en charge par le Canton.

Ainsi, la plantation des arbres souhaitée au niveau du futur réaménagement routier est intégralement compensée et idéalement implantée, ceci avant même le démarrage des travaux à la rue de la Vignette.

Ces travaux de réaménagement routier débuteront une fois le permis de construire reçu du Canton, avec pour objectif d'être achevés d'ici la rentrée scolaire 2022-2023, à fin août prochain.





AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

E. Küng

La Secrétaire :

C. Thöny